

SOMMAIRE

• Suivons nos cultures

- Récolte d'automne
- Couverts végétaux
- Colza

• Conseils de saison

- Préparation des semis
- Vigilance à la carie

- Risque limaces

- Semis des céréales d'hiver

- Semis des protéagineux d'hiver

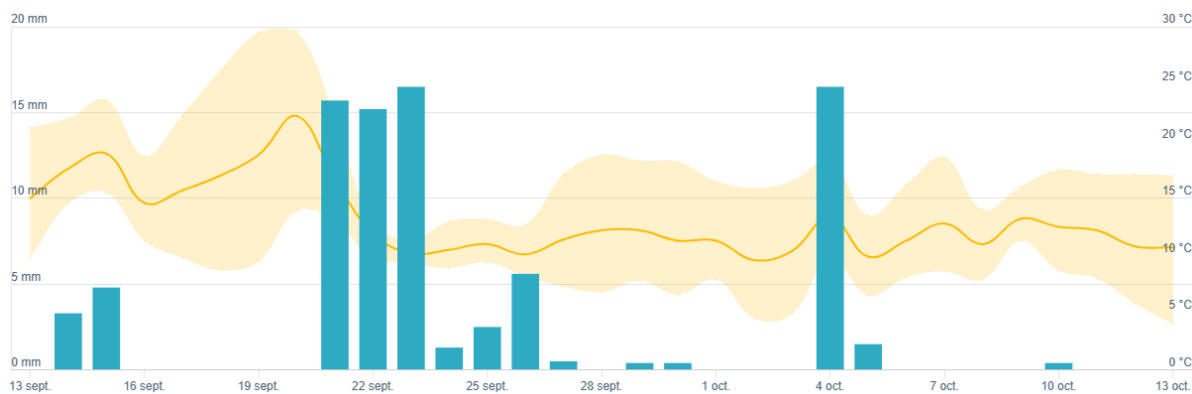
• On bloque la date

- La BIOLOWEEK : du 3 au 7 novembre 2025 !

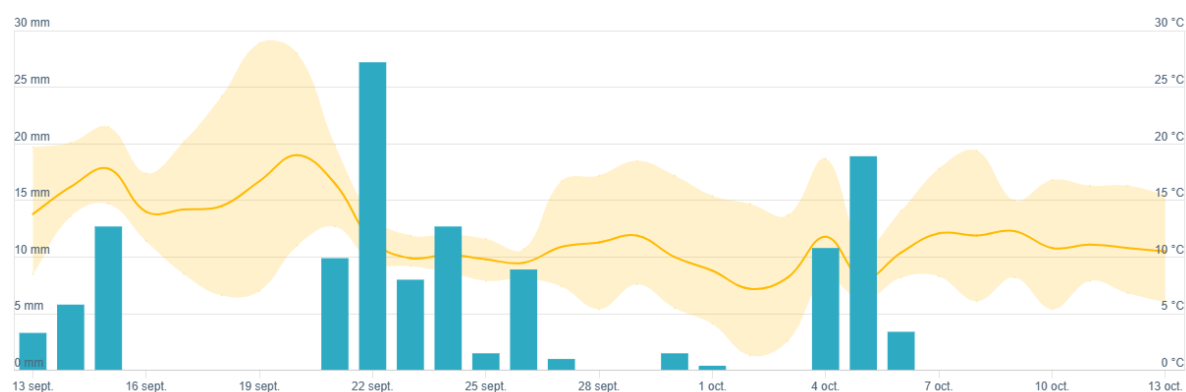
METEO DU 13 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 2025



Recologne (près de Besançon)



Felon (près de Belfort)





SUIVONS NOS CULTURES



Récoltes d'automne

La majorité des parcelles a été récoltée grâce au temps clément de ce début du mois d'octobre, cependant dans les secteurs à brouillard de la plaine de Saône, le beau temps n'a pas toujours été suffisant. **Les parcelles restantes à récolter devront certainement être séchées dont celles de soja, sarrasin, et derniers tournesols.**

Pour les parcelles qui n'ont pas encore pu être récoltées (particulièrement le sarrasin), attention aux **contaminations prosulfocarbe**, les agriculteurs conventionnels ont commencé à semer et à désherber. Une analyse de résidus peut être demandée par votre organisme stockeur avant livraison de la récolte, **il est important de les contacter pour vous en assurer avant toute livraison**. Prévoir un moyen de stocker la récolte le temps de l'analyse.

L'enquête récolte est encore ouverte pour les moissons d'automne. N'hésitez pas à renseigner vos parcelles récoltées récemment : <https://forms.office.com/e/OjvPydmR1w>



Sarrasin en andain - ©CA21



Couvert de phacélie et trèfle - ©CA89

Couverts végétaux

Les implantations réalisées de bonne heure donnent des couverts intéressants, la réussite est moins au rendez-vous pour des semis plus tardif. **Le climat de l'automne sera déterminant pour les couverts qui seront laissés en place avant culture de printemps.**

En **zone vulnérable**, la destruction pourra intervenir **à partir du 15 octobre** si le couvert est implanté depuis **au moins 2 mois**, dû à la directive nitrates.



Colza

Les colzas poursuivent leur développement automnal. Dans les parcelles observées les colzas présentent des **biomasses encourageantes** avant l'arrivée de l'hiver, les rendant **moins sensibles aux ravageurs** (altises, charançon du bourgeon terminal). Pour les parcelles avec un développement moindre ou présentant une hétérogénéité, le retournement peut être envisagé dès maintenant pour implanter une céréale d'hiver. Si une culture de printemps est prévue en remplacement, **ne pas se précipiter pour la retourner**, le colza continue de piéger de l'azote et pourra faire office de couvert.



Colza peu développé, à retourner
- ©CA58



Colza bien développé - ©CA58

CONSEILS DE SAISON



Préparation des semis

Les préparations de semis sont bien avancées au vu des conditions climatiques de début octobre. Il **est encore possible de réaliser un faux semis pour les semis de début novembre**. Dans les parcelles sales ne pas s'en priver pour diminuer le stock semencier de surface. Il **y a encore des levées de graminées en cours**, dont celle du vulpin. L'épisode pluvieux annoncé risque de déclencher une nouvelle levée.



Premiers développement de vulpin - ©CA21



Vigilance à la carie

Il est **indispensable de traiter les semences de blé contre la carie** ! En cas de soupçons, ne pas utiliser le lot pour faire de la semence fermière ou alors effectuer une analyse en laboratoire. En cas d'analyse, l'ITAB recommande de **ne plus utiliser un lot contaminé par plus de 50 spores/ par grain** (soit 1000 spore par grammes).

Traiter les semences de blé avec un produit homologué en agriculture biologique. Utiliser un traitement à base d'acide acétique (1L de vinaigre blanc à 7-8% + 1L eau par quintal). Le COSPEED dispose d'une dérogation pour cette année **jusqu'au 25/01/2026** pour les personnes qui ont encore du stock : COPSEED® 0,1L/q + 1 à 1,5L d'eau par quintal.

Ces traitements en surface des grains ne permettent pas de lutter contre le charbon ou l'ergot. **Laisser sécher les grains après traitement avant ensachage pour éviter tout risque de baisse de faculté germinative.**

Risque limaces

Penser à bien **observer vos parcelles et notamment les repousses du précédent**. Il est possible de poser des pièges pour bien les observer.

En cas de **présence de limaces ou de dégâts visibles, le risque est fort** et il est nécessaire de prendre des mesures. Si les conditions le permettent, **passer de la herse étrille à la tombée de la nuit à grande vitesse** pour blesser ou tuer les mollusques présents en surface.

Il est possible **d'augmenter légèrement** (de 5-10%) **la dose de semis en cas de risque avéré**. Semer dans un **sol bien rappuyé et sans mottes** est également un levier qui défavorise les limaces. Les sols motteux sont à éviter dans la mesure du possible.

Semis des céréales d'hiver

La **période favorable commence à partir du 20 octobre**. L'épisode pluvieux annoncé la semaine prochaine inciterait à lancer les semis rapidement. Cependant, les levées de graminées ne sont probablement pas terminées, il existe donc encore un risque de salissement.

Pour des parcelles sans historique d'infestation en graminées ou des parcelles à tendance hydromorphe, il est possible de semer avant la pluie. Dans les autres cas, il est conseillé d'attendre encore et de laisser passer une nouvelle levée. D'une manière générale, les parcelles sales doivent être semées en dernier.

Semer en premier les petits épeautres et les seigles, qui demandent plus de temps pour s'installer avant l'hiver. Pour les blés, commencer par les variétés typées hiver (alternativité de 1 à 3).

Dose de semis : semer 380 (sols limoneux sains) à 420 grains/m² (sols caillouteux ou hydromorphes), selon les conditions, pour obtenir 350 à 400 pieds levés en entrée hiver et assurer un nombre d'épis suffisant après tallage. Pendant l'hiver les pertes peuvent monter à 15%.

En cas de conditions de semis difficiles et de semis tardif, augmenter la dose de semis de +50 à 100 grains/m².



Exemple de calcul de dose de semis : 90% de faculté germinative, PMG de 43 g et peu-
plement recherché de 400 pieds/m² en entrée d'hiver

$$Dose\ de\ semis = \frac{43 \times 400}{0,90 \times 100} = 191\ kg/ha$$

En cas d'association avec un protéagineux d'hiver : retarder la date de semis pour **at-
tendre début novembre**. Les associations qui fonctionnent le mieux sont blé-féverole, tri-
ticale-pois fourrager, avoine-féverole.

Semer la **céréale à 70-80 % de la dose avec une dose réduite de protéagineux (50
% de la dose)**. La céréale permet de sécuriser un rendement et le protéagineux sécurise
une meilleure valorisation.

S'assurer d'avoir la possibilité de trier ou de valoriser le mélange avant de semer.

Semis des protéagineux d'hiver

Les **protéagineux ne doivent pas être semés trop tôt**. En effet, s'ils sont trop dévelop-
pés en entrée hiver, cela augmente le risque de maladie et le risque de gel. Il est possible de
semer jusqu'en décembre, voire janvier.

Eviter les parcelles hydromorphes et ne pas rouler après semis.

Espèces	Objectif de peuplement (pieds/m ²)	Densité de semis (grains/m ²)	Profondeur de semis (cm)	Date de semis	Céréale compagne éventuelle
Féverole	25 - 30	30 - 35	6 - 8 cm	À partir du 1 ^{er} novembre	Avoine, triticale, blé tendre
Pois protéagineux	70 - 80	80 - 90	4 - 5 cm	À partir du 1 ^{er} novembre	Blé tendre, Orge 2 rangs

BIO PRATIQUES

N° 5 du 14/10/2025



ON BLOQUE LA DATE



SUJET

TYPE

DATE &
HEURE

LIEU

Côte d'Or (21) - Julien HALSKA - julien.halska@biobfc.org - 06 43 88 03 65
& Vincent MAURICE - vincent.maurice@cote-dor.chambagri.fr

« Demain, j'arrête l'azote », entretien des sols et optimisation des rotation

Formation donnée par :

Vincent MAURICE, Chambre d'agriculture de Côte d'Or
& Julien HALSKA, BIO Bourgogne-Franche-Comté

Formation

10/12/2025

&

15/01/2026

Francheville (21)

Yonne (89) - Nicolas CERRUTTI - n.cerrutti@terresinovia.fr
& Michael GELOEN - m.geloen@terresinovia.fr

Aléas climatiques et pression des ravageurs : comment les anticiper et s'y adapter par les pratiques agricoles et les paysages ?

Avec l'intervention de Serge ZAKA, agroclimatologue

[Inscription obligatoire avant le 13/11/2025 en cliquant ici.](#)

Retour d'expérience du projet territorial Concerto (suite de R2D2)

24/11/2025

9h à 16h30

Mouffy (89)

Aléas climatiques et pression des ravageurs : comment les anticiper et s'y adapter par les pratiques agricoles et les paysages ?

— Retour d'expérience du projet territorial Concerto (suite de R2D2) —



Avec l'intervention de
SERGE ZAKA
Agroclimatologue



Les infos pratiques

24 novembre 2025
9h - 16h30

Salle Culturelle, 23
Rue des Marets,
89560 Mouffy

Repas offert

Inscription obligatoire
Nombre de places
limité



BIO PRATIQUES

N° 5 du 14/10/2025



LA BIOLOWEEK DU 3 AU 7 NOVEMBRE 2025 !

Thème de la semaine : **la diversité des filières biologiques dans notre région Bourgogne-Franche-Comté**

Retrouver toutes les informations sur la semaine de la BIOLOWEEK 2025 [en cliquant ici](#)

BIOLOWEEK 2025
DU 3 AU 7 NOVEMBRE

Thèmes : Développement, Expériences, Viticulture, Avenir, Lait AOP, Performance, Sécurisation, Témoignages, Pistes d'action, Grandes cultures, Optimisation, Echanges, Maraîchage.

Au programme :
- 4 portes ouvertes
- 3 journées d'échanges

Carte des départements : Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Territoire de Belfort, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Nièvre.

Logos : CIAMÉCY, UFBC, Bresse Haute Saône, Jura, GIEE, BIO, RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, CHAMBRES D'AGRICULTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

BIOLOWEEK 2025
DU 3 AU 7 NOVEMBRE

4 PORTES OUVERTES

Lundi 3 novembre 2025
de 13h30 à 16h30
au jardin de Ruffey sur Seille (39)
chez Mathieu Bourdinet
Maraîchage : quels avantages et opportunités à co-construire une filière légumes ?
Contact : noemie.cadoux@jura.chambagri.fr

Mardi 4 novembre 2025
de 13h30 à 16h30
à Chapelle Voland (39)
à la ferme du petit bois
Diversification en poulets de chair et poules pondeuses : comment bien valoriser sa production en circuit court ?
Contact : christiane.alonso@jura.chambagri.fr

Mercredi 5 novembre 2025
de 9h30 à 12h30
à Clamecy (58)
à la ferme du Val des Rosiers
Grandes cultures : produire du colza robuste en AB face aux problématiques de ravageurs, fertilisation et adventices, point sur les débouchés et circuit de transformation et commercialisation.
Contact : françois.bonal@nièvre.chambagri.fr

Vendredi 7 novembre 2025
de 13h30 à 16h30
à Villeneuve (39)
à la SCEA du Pré Renfroy
Grandes cultures : Matériel : travailler le sol sans labour en bio est-ce possible ? Avec quels outils ? Éclaircie localisée : quels premiers résultats pour les projets filière orge brassicole et légumineuses pour la consommation humaine.
Contact : florian.baillymaitre@jura.chambagri.fr

3 JOURNÉES D'ÉCHANGES

Mardi 4 novembre 2025
de 10h à 16h30
à Marast (70)
au GAEQ Chopard
Lait bio : Comment optimiser le renouvellement du troupeau en élevage laitier biologique pour allier rentabilité, santé animale et durabilité ?
Contact : louise.delmasso@haute-saone.chambagri.fr

Mercredi 5 novembre 2025
de 14h à 17h
à Mercurey (71)
au pôle Viticole du Château de Santenay
Viticulture : quelles approches pour des sols vivants et réduire son utilisation de cuivre par le biocontrôle ? Comment alléger son empreinte carbone ?
Contact :
- clarisse.gressard@jura.chambagri.fr
- marie.spetebroot@jura.chambagri.fr

Jeudi 6 novembre 2025
de 13h30 à 16h30
à Plagne (39)
à la coopérative de Plagne (39)
Lait AOP : où en est-on de la crise de la filière lait bio ? quels impacts sur la coopérative et quelle résilience des systèmes d'élevage ?
Contact : frederic.demarest@jura.chambagri.fr

QR code : Retrouvez toutes ces infos sur notre site internet

Logos : CIAMÉCY, UFBC, Bresse Haute Saône, Jura, GIEE, BIO, RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, CHAMBRES D'AGRICULTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

BIO PRATIQUES, bulletin d'informations à destination des agriculteurs Bio de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté vous accompagnent en agriculture biologique.

Activité de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application – N° d'agrément IFO1762. Le conseil phytosanitaire des Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté est couvert par le contrat responsabilité civile qui porte le n° 72382940R/0010.

Avec la participation financière de

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité